



Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes en matière d'égalité salariale. Le groupe Spirit soutient cette démarche visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise.

En quoi consiste cet index ?

Conformément à la loi, l'index doit être calculé à partir de quatre à cinq indicateurs (selon la taille de l'entreprise). Le groupe Spirit publie pour ses entités concernées, son Index de l'égalité salariale femmes-hommes :

- **BPCC** : 79/100
- **Spirit Entreprises** : 71/100
- **Spirit SAS** : 62/100
- **Spirit Immobilier** : 47/100

Spirit est déterminé à poursuivre la démarche entamée afin de réduire les écarts entre les femmes et les hommes, constatés sur certains critères, avec pour ambition d'améliorer significativement son score. D'autant plus que notre politique RH Groupe est très volontariste en matière de non-discrimination, de promotion interne et d'égalité des chances.

